



Accident de la route avec sequelles

Par **titi1976**, le **25/11/2012** à **14:05**

Bonjour,

Je vous ecrit pour avoir des conseils suite à un accident de la route reconnue comme AT en 1995 par les gendarme et la cpam qui ma laisser des sequelles irreversibles au niveau de l'audition l'equilibre.....depuis la réouverture du dossier en 2001 je suis toujours en conflit permanent contre les administration CPAM et mon EMPLOYEUR de l'epoque ayant été licencié par la médecine du travail INAPTE A MON POSTE DE TRAVAIL. A ce jour mes sequelles se sont agravés la CPAM refuse l'agrvation et mon ancien EMPLOYEUR declare qu'il n'est pas responsable de cette accident l'ayant eu a l'exterieur de l'entreprise TRAJET mon assurance de l'epoque a refermer tres rapidement mon dossier en le consolidant pour la somme de 11000 francs, aucune possibilité de contestation cette assurance à été placé en redressement judiciaire mise sous tutelle par la justice. Pour la CPAM il ont refermé mon dossier une nouvelle fois mon médecin ma fournie une demande de rechutte avec procedure d'expertise. Que faut'il faire pour obtenir réparation et pouvoir obtenir le remboursement de mes soins en totalité dans le cadre d'un AT. Dans cette accident de trajet deux roues je n'est aucune responsabiliter ayant été percuté sur le trajet de mon domicile par un vehicule qui n'a jamais été retrouvé affaire classé sans suite par les autorités.

Par **chaber**, le **25/11/2012** à **16:13**

bonjour

il faudrait connaître les circonstances de cet accident de trajet et votre degré de

responsabilité.

Cette Cie d'assurances a pu être rachetée.